

Humaniser les procédures de divorces : le combat du collectif « Réparé »

Lancée au Croisic sur Internet, cette initiative veut réunir toutes les familles qui s'estiment lésées afin de faire pression sur la classe politique

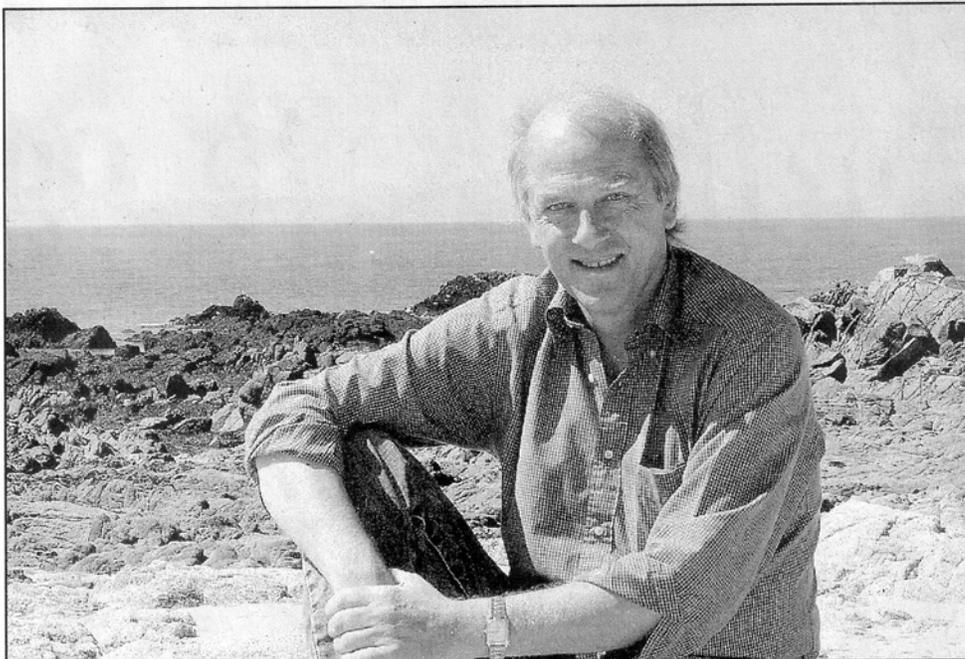
Les méandres des procédures de divorces ajoutées aux imperfections du système juridique font aujourd'hui réagir un père de famille de la Presqu'île Guérandaise, Alain Guillou, reporter photographe de métier.

Il a à ses côtés l'association nationale « l'Alphabet du respect des enfants », et a décidé de se battre à travers un collectif intitulé « Réparé » que l'on peut visiter sur Internet. ([www. RÉPARÉ.ORG](http://www.REPARÉ.ORG)).

À l'origine, ce combat, une séparation conflictuelle et « un enlèvement monoparental », dit-il. Explications... Sa femme quitte le territoire métropolitain en emportant sa fille pour se réfugier dans les Dom-Tom d'où une procédure est lancée contre lui. Alain Guillou, sans moyens financiers, sinon un RMI partiel est désorienté. À Saint-Nazaire, la justice lui reconnaît le droit à l'aide juridictionnelle.

La machine judiciaire s'emball

La justice des Dom-Tom semble être passée sur certains détails : Alain Guillou est condamné, malgré sa précarité à verser mensuellement 11 000 F de pension alimentaire. Le tribunal d'Outre-mer ira ensuite très vite puisqu'il le condamnera trois fois par défaut pour abandon de famille.



Alain Guillou qui est entouré d'associations militant dans son sens a décidé de mener combat.

Selon Alain Guillou, l'un des jugements aurait même été prononcé « avant le retour d'une commission rogatoire ».

Un juge nazairien qui étudiera l'affaire dira de cette procédure « qu'elle est digne des républiques bananières », souligne M. Guillou.

N'empêche que la machine juridique a continué dans sa logique, condamnant quelques mois plus tard ce père démuné à 4 mois de prison avec sursis.

Une procédure en appel permettra à ce RMISTE qui perçoit tantôt 373 F, 722 F, 1 492 F et aujourd'hui plus rien... de ramener la décision initiale à 2 000 F par mois.

Reste toutefois les arriérés qui se

montent aujourd'hui à environ 200 000 F. Que faire ?

La Convention des Droits de l'Enfant

De cette nébuleuse naît alors l'incompréhension, la révolte d'un homme déjà éprouvé par le départ de sa fille il y a trois ans et demi. Mais dernièrement, l'enfant s'enfuit pour retourner chez son père en France. Pour ce dernier, c'est la preuve que sa fille était auparavant manipulée. « Elle a énormément souffert de toutes ces tracasseries juridiques », souligne-t-il. Pour autant, les procédures sont toujours présentes comme une épée de Damoclès.

Alain Guillou estime avoir été victime « de l'emballage du système juri-

dique » et, plus grave pour lui et sa fille, « du non respect de l'application de la Convention des Droits des enfants », pourtant ratifiées par les députés. L'un des articles de cette convention dit en substance : « les États doivent aider les parents en difficulté au lieu de les juger ».

M. Guillou rebondit : « Une grande majorité de désaccords parentaux aurait pu et pourrait être résolue, sans que, dit-il, s'instaurent ces innombrables batailles judiciaires entraînant de véritables drames pour les enfants, d'inacceptables faillites éducatives, une marginalisation d'un ou des deux parents et parfois des dislocations familiales tragiques. »

L.A.

Un appel lancé auprès du Garde des Sceaux et du président de la République

Le président de l'association « l'Alphabet du respect des enfants » Pascal Bazin, médecin, auteur du livre « Les séparations parentales, l'impasse judiciaire », est très actif pour dénoncer les dysfonctionnements qui conduisent à « un abattage familial ». « Des dizaines d'associations militent en ce sens en France, afin, écrit-il sur Internet, de retirer au monde judiciaire cet os à ronger de quarante milliards de francs par an (les frais de procédures) ; os que l'on ex-

ploite depuis trente ans, par abus de pouvoir, de façon très souvent exorbitante du droit national, ainsi que de façon irrespectueuse des Conventions ratifiées, et enfin en totale contradiction avec le code de déontologie des avocats ».

Pascal Bazin a récemment adressé un courrier au Garde des Sceaux en expliquant ces situations dramatiques. De son côté, Alain Guillou, en créant le collectif « Réparé », veut aus-

si faire pression sur les hommes politiques afin que « les conventions humanitaires ratifiées soient appliquées dans l'intérêt de l'enfance et de la jeunesse ».

Aux côtés d'associations, le collectif « Réparé », veut regrouper les membres des familles lésées par les « abus de pouvoir institutionnel ».

« Dix ans après sa ratification, quelques groupes de pression tendent à ce que la Justice s'oppose toujours officiellement

à l'application réelle de la Convention des Droits des Enfants », constate Alain Guillou.

Le collectif s'est déjà adressé le 3 août à Chèques Chirac.

Il compte recueillir un maximum de signatures et bien insister pour que le chef de l'État prenne demain position par rapport à la problématique des procédures de divorces « qui conduisent, dit le collectif « à anéantir les familles ».